

# Registre des Délibérations

## Procès-verbal n° 2015/05

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 30  
- ayant pris part au vote : 33  
- procurations : 3

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Séance du  
08 juillet 2015

L'an deux mille quinze et le 08 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 02 juillet 2015, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

**Etaient présents** : M.MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M.JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M.DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M.ERWAN DANIEL, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR, MME ELISABETH ATTELAN.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration**: M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M.DAVID ROFE), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M.YVAN NAVARRO), M.GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN)

**Etait absent excusé** :

M LAURENT ROUX a été élu secrétaire

### Ordre du Jour

Désignation d'un secrétaire de séance

1- Informations du Maire

2- Adoption du Procès Verbal 2015-04 du 20 mai 2015

3- Urbanisme et Travaux

3.1. A.U.A.T. – Subvention 2015.

#### **4- Solidarité et Action Sociale**

4.1. Adhésion au Réseau Francophone des Villes et Communautés Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé

#### **5- Enfance et Jeunesse**

5.1. Aide aux devoirs des élèves en classe élémentaire dans le cadre des activités périscolaires  
- Convention avec des collaborateurs bénévoles de la Commune – Autorisation de signature

#### **6- Ressources Humaines**

6.1. Avancements de grades

#### **7- Finances communales**

7.1. Subvention en faveur de l'association L'envol

7.2. Convention d'objectifs et de Moyens – Association L'Envol –

7.3. Décision Modificative n°1

7.4. Tarifs des droits de place pour la fête de l'Union

7.5. Subvention en faveur de l'association Sportive du Collège

#### **8- Sport**

8.1. Modification du Règlement Intérieur de la Piscine Municipale

#### **9- Arrêtés du Maire**

#### **10- Questions diverses**

#### **1 – Information du Maire**

1.1. *Projet Educatif De Territoire – P.E.D.T.-  
Valérie QUONIAM-DOUREL, adjointe à l'enfance*

*Je vais vous faire un rapide bilan du Projet Educatif De Territoire et ce qui a été fait pendant cette année.*

*De mi octobre à fin décembre 2014, le diagnostic concernant l'étude du territoire et l'état des lieux en matière d'offres éducatives a été effectué par une chargée de mission et la coordinatrice PEDT des services municipaux. Pendant cette année, des communications ont régulièrement eu lieu sur l'avancement du projet dans le bulletin municipal.*

*Passé cette phase de diagnostic, de nombreuses réunions ont eu lieu : réunions de concertation, du comité de pilotage et de restitution. Une première réunion d'amorçage avec les partenaires institutionnels avait eu lieu le 23 juin 2014. A l'issue du deuxième comité de pilotage du 26 février 2015, des choix d'ateliers de travail ont été proposés.*

*La phase d'élaboration concertée du PEDT avec les ateliers thématiques sur les pistes révélées par le diagnostic et validées par le comité de pilotage a été activée début mars 2015. Parents, responsables associatifs, personnel municipal, enseignants et élus ont intégré les ateliers proposés :*

- 1 Réorganisation municipale du service enfance/jeunesse*
- 2 Redéfinition des rythmes scolaires, périscolaires et extra scolaires.*
- 3 Politique en direction des adolescents et le soutien au projet du collège*
- 4 Partenariat et réseau local enfance /jeunesse.*

## 5 La circulation de l'information et la relation aux familles et aux jeunes

Quelques chiffres : 33 acteurs différents présents. En moyenne, 4 réunions par ateliers.

Le 11 juin, un comité de pilotage s'est réuni pour la troisième fois pour prendre connaissance des propositions faites par les ateliers et valider le projet. Le 18 Juin, le dernier comité de pilotage s'est réuni pour valider les propositions du PEDT et notamment les changements d'horaires.

A la rentrée de septembre ceux-ci seront :  
9h00-11h45 et 13h45 – 16h30 sur 3 jours de classe (soit ¼ d'heure de plus)  
9h00-12h00 le mercredi  
9h00- 11h45 et 13h45- 15h30 sur un jour.

Un avis favorable a été donné par l'inspectrice de circonscription et le directeur académique de l'Education Nationale. La signature du PEDT doit s'effectuer le 09 juillet 2015.  
Certaines des propositions pourront être mise en œuvre à la rentrée de septembre de 2015, d'autres en janvier 2016 et d'autres encore à la rentrée de septembre 2016. Un PEDT demande du suivi et s'évalue dans le temps, il est signé pour 3 années.

### Monsieur Le Maire

Le point important est que ce PEDT comporte un certain nombre d'ateliers qui seront appliqués dès la rentrée. Par ailleurs, madame QUONIAM DOUREL a mis en avant un point important qui est le changement d'horaires qui s'effectuera dès la rentrée, avec une extension des horaires de 16h15 à 16h30 trois jours sur quatre et un quatrième jour une sortie à 15h30 de manière à donner plus de temps à des activités ALAE. J'adresse toutes mes félicitations à Valérie QUONIAM-DOUREL ainsi qu'aux élus qui ont travaillé avec elle, mais aussi, aux agents, Mme MARIOTTO, Mme PICOU et M. LO qui se sont beaucoup investis parmi d'autres dans ce processus. Car quand on élabore un PEDT, on peut le faire sur un coin de table en faisant un copier/coller sur Internet. Ce n'est pas du tout l'approche qu'a eue Mme QUONIAM DOUREL, elle a eu une approche ambitieuse en invitant les acteurs à se réunir : le collège, les associations, les écoles. De façon à avoir un travail collectif extrêmement enrichissant. Je la félicite, au nom des élus, pour ce gros travail.

### 1.2 Evolution des tarifs A.L.A.E.

#### Monsieur Le Maire

Je vous informe d'une évolution importante des tarifs des ALAE. Il s'agit du temps périscolaire avant le temps scolaire et après. Avec le PEDT, nous allons enrichir ces activités et nous remplissons une de nos promesses de campagne qui était la baisse des tarifs ALAE. Beaucoup ici se sont battus pendant des années pour dénoncer les tarifs élevés des ALAE, l'un des plus élevés de la Haute-Garonne. Nous considérons qu'il était extrêmement difficile pour certaines familles de payer ces tarifs là. Beaucoup d'entre nous se sont retrouvés dans des batailles en tant que parents d'élèves au début des années 2000 pour faire baisser ces prix exorbitants. Nous avons mis en œuvre cette baisse moyenne de 30%. Dès septembre 2015, en fonction de la catégorie du quotient familial dans laquelle se trouvent les parents, il y aura des baisses qui pourront aller jusqu'à 50% pour certaines tranches et le tarif a été maintenu pour la tranche la plus haute. Cette promesse de campagne de baisse de 30% des tarifs est tenue et sera appliquée dès la rentrée. En 2016, nous mettrons en place le portail famille, c'est-à-dire un outil Internet qui permettra des démarches simplifiées, notamment entre les parents et les services de la restauration scolaire et du périscolaire. Nous entrerons dans le 21ème siècle, avec cet outil. Nous allons également à la rentrée 2016 prendre le temps de simplifier également les tarifs ALAE.

### 1.3- P.C.S. et DICRIM

#### Nicolas COSTES, adjoint aux transports et à la sécurité

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) était inexistant à L'Union et a été, sous l'autorité du maire, fait ces derniers jours. C'est l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et analyse les risques à l'échelle de la commune, il contient 5 points majeurs : le premier est le recensement des risques connus et des moyens disponibles, la détermination des mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, la fixation de l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, les modalités de mise en œuvre

des mesures d'accompagnement et de soutien à la population. Le cinquième point est le document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ; il indique les mesures de protection, de prévention, de sauvegarde. Il est possible de le consulter à la mairie. Le DICRIM est le résumé du Plan Communal de Sauvegarde.

#### 1.4- Cession d'un véhicule à la Gendarmerie

Nicolas COSTES, adjoint aux transports et à la sécurité

Lors de la création du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), nous avons mis en place des réunions communes entre la police, la mairie et la gendarmerie. Lors de ces réunions, il est apparu que la gendarmerie pourrait avoir besoin de moyens que la municipalité pouvait donner, notamment une cession de véhicule banalisé pour mener, en toute discrétion, des missions de prévention de la délinquance et notamment dans la lutte de l'atteinte aux biens. Cette voiture a été cédée à l'euro symbolique pour lutter contre la délinquance et faire de la prévention. Pour les citoyens, il faut une visibilité des forces de l'ordre, mais plus elles sont visibles et plus les délinquants vont là où elles sont invisibles. Dans ce véhicule, il y aura 2 gendarmes et un policier municipal, en civil. La police municipale connaît le terrain et la population.

#### 1.5- Gens du voyage

Monsieur Le Maire

Par décision du Conseil Communautaire de Toulouse Métropole, la gestion de l'aire des gens du voyage qui se trouve près de la déchetterie ne relève plus de la compétence municipale mais de la compétence de Toulouse Métropole. Je veux revenir rapidement sur l'installation illicite des gens du voyage. C'est un moment difficile d'empêcher l'entrée des gens du voyage, nous avons saisi le Préfet et le Tribunal Administratif, une fois l'installation constatée. Quand cela arrive, l'Etat ne veut pas que les caravanes restent sur la route d'Albi pour ne pas bloquer la circulation. Quand les gens du voyage sont installés, pour le Préfet le problème reste le même quelque soit le lieu d'installation. Donc, il n'est pas extrêmement vélocé pour intervenir puisque le problème reste entier pour lui. Le Préfet nous dit que la loi n'est pas respectée en Haute Garonne, il faut sur l'agglomération toulousaine 2 aires de grand passage qui ne sont toujours pas décidées. Ces gens-là existent, ils ont un mode de vie, et ils vont d'un endroit à l'autre. On les chasse d'une ville pour aller dans une autre, tant que les aires de grands passages ne seront pas créées on aura des difficultés. Dès leur départ, il y a eu une intervention d'un agriculteur pour réaliser un labour, l'installation est devenue difficile. C'est un sujet délicat et empêcher totalement les installations sur un terrain est difficile, nous savons que ce genre d'incident peut se reproduire.

Enfin, un dernier point, nous avons eu l'honneur d'inaugurer le 29 juin dernier, le Pôle Petite Enfance qui héberge le Relais Assistantes Maternelles, qui est placé sous la direction de Mme MATHA. Ce fut une belle cérémonie où le Directeur de la CAF nous a fait l'honneur de venir faire un discours.

## 2 – Adoption du Procès Verbal 2015-04 du Conseil Municipal du 20 mai 2015

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2015/04 rédigé suite à la séance du Conseil Municipal du 20 mai 2015.

Xavier MANGOGNA, groupe Ensemble pour L'Union

Une suggestion concernant l'arrêté au sujet de la fourniture du logiciel pour la Police Municipale, il manque la périodicité de l'abonnement.

Yvan NAVARRO, 1er adjoint

C'est un contrat annuel, ce sera rajouté.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### **Article 1**

A l'unanimité, d'adopter le Procès-Verbal 2015/04 du 20 Mai 2015

### **3- Urbanisme et Travaux**

#### **3.1. A.U.A.T. – Subvention 2015.**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre commune est membre de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse Aire Urbaine (AUAT) avec laquelle elle a signé le 13 avril 2005 une convention-cadre définissant les objectifs et les modalités des prestations réalisées par cette structure au bénéfice de la Commune.

Il convient comme chaque année de fixer par avenant à cette convention-cadre le programme de travail de l'AUAT pour l'année 2015 ainsi que le montant de la subvention versée par la commune au regard de ce programme.

Le programme proposé pour 2015 consiste à réaliser les missions suivantes :

- Suivi et accompagnement de la collectivité pour le renouvellement du centre-ville :
  - L'accompagnement à la rédaction d'un « Cahier des Charges » en vue de la réalisation d'une étude urbaine sur la centralité
  - L'assistance à l'analyse des dossiers et au choix des prestataires
  - L'accompagnement pour la concertation

- Assistance urbaine et architecturale :
  - Permanence en Mairie une ½ journée par mois d'un architecte-conseil pour le conseil et l'assistance aux administrés

Au vu de ce programme de travail, le montant de la subvention accordée à l'AUAT pour 2015 s'élève à 16 500 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le programme de travail 2015 de l'AUAT
- De décider de l'attribution d'une subvention de 16 500 € à l'AUAT pour l'année 2015

### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

## Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver le programme de travail 2015 de l'AUAT
- De décider de l'attribution d'une subvention de 16 500 € à l'AUAT pour l'année 2015

## 4 – Solidarité et Action Sociale

### 4.1. Adhésion au Réseau Francophone des Villes et Communautés Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la question du vieillissement de la population constitue un enjeu majeur social, culturel et économique pour nos sociétés. Forte de ce constat et soucieuse d'offrir un cadre de vie adapté à nos aînés, la municipalité a élaboré le programme « Bien Vieillir à l'Union ».

Dans la continuité de son action, elle souhaite aujourd'hui rejoindre le réseau de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le réseau francophone « Villes Amies des Aînés ». Cet engagement est en cohérence avec l'implication volontariste de la Ville qui mène depuis mars 2014 de nombreuses actions en direction des personnes âgées.

Le projet mondial « Villes Amies des Aînés » est né lors du 18<sup>ème</sup> Congrès mondial de gérontologie et de gériatrie à Rio de Janeiro en juin 2015. Des travaux ont été lancés avec le concours de 33 villes situées dans 22 pays, pour donner lieu à un processus de labellisation des villes offrant les meilleures pratiques en matière d'intégration des populations âgées. La labellisation a été récemment abandonnée au profit d'une adhésion au réseau mondial et francophone.

L'intégration dans ce réseau permet d'obtenir une visibilité à l'échelle mondiale et de favoriser l'échange d'informations et de pratiques inspirantes entre les villes adhérentes.

Le réseau francophone des « Villes Amies des Aînés » est une structure active valorisant le bien vieillir et le vivre ensemble pour les populations et générations au sein des villes françaises. Il promeut un changement culturel et un nouveau regard sur le vieillissement.

Le processus d'adhésion se décompose comme suit :

- Rejoindre le Réseau des Villes Amies des Aînés :

Le 1<sup>er</sup> acte de la démarche repose sur une délibération du conseil municipal qui acte l'entrée dans le réseau OMS et la désignation d'un référent au sein des services municipaux. En parallèle, une demande d'inscription est effectuée auprès du réseau Francophone des Villes amies des aînés et le paiement d'une adhésion annuelle fixé pour 2015 à 250 € pour les communes de 5000 à 20 000 habitants, ainsi que par l'envoi d'une lettre officielle du Maire indiquant que la Ville s'engage à entreprendre le cycle d'amélioration continue dans le cadre du réseau. Après validation de l'entrée dans le réseau, une certification est remise au maire par le représentant français de l'OMS.

- Entreprendre un cycle d'amélioration continue qui se décompose en quatre phases (sur 2 ans) :

Mise en place de mécanismes incitant les aînés à participer à tous les stades du processus « Villes Amies des Aînés »

Élaboration d'une évaluation fondamentale de la convivialité de la ville à l'égard des aînés. Cette évaluation peut être souple afin de tenir compte de la diversité des villes. Au minimum, elle doit envisager chacun des 8 domaines identifiés dans le Guide des Villes Amies des Aînés :

Espaces extérieurs et bâtiments,  
Transports,

Logement,  
Participation sociale,  
Respect et inclusion sociale,  
Participation civique et emploi,

Communication et information,  
Soutien communautaire et services de santé

Élaboration d'un plan d'action triennal à l'échelle de la ville fondé sur les résultats de l'évaluation ci-dessus.

Identification des indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés par rapport à ce plan d'action

- Mettre en œuvre le plan d'actions triennal à l'échelle de la Ville
- Évaluer les résultats
- Poursuivre et améliorer la démarche engagée

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans le cadre du programme « Bien Vieillir à l'Union » qui se compose de trois axes principaux :

- Amélioration du bien-être physique et psychologique des personnes âgées :
  - 1) Mise en place d'une mutuelle en partenariat avec ACTIOM « Ma Commune, Ma Santé »
  - 2) Expérimentations menées en partenariat avec Toulouse Métropole et le Conseil Régional pour favoriser le maintien à domicile
  - 3) Pratique d'activités physiques
  - 4) Mise en place d'ateliers mémoire et prévention des chutes...
- Lutte contre l'isolement social :
  - 1) Organisation de séjours en partenariat avec l'ANCV
  - 2) Mise en œuvre du projet « Plus jamais seul » avec le concours de bénévoles
  - 3) Désenclavement des quartiers par une réorientation des transports en commun
  - 4) Projet d'une maison de répit
- Parcours résidentiel et habitat :
  - 1) Permettre aux personnes qui le souhaitent d'accéder à un logement mieux adapté aux difficultés liées à l'âge
  - 2) Soutien dans les démarches de mise en accessibilité des logements
  - 3) Création d'une résidence senior
  - 4) Création d'un bâtiment intergénérationnel

Au vu de ces éléments, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adhérer au Réseau Mondial « Ville Amies des Aînés » de l'Organisation Mondiale de la Santé et à l'association « Réseau Francophones des Villes et Communautés Amies des Aînés »
- De l'autoriser à engager annuellement la dépense correspondant à la cotisation de la Ville de l'Union qui s'élève à 250 € pour l'année 2015-06-26
- De désigner Monsieur Yvan NAVARRO, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en charge de la Solidarité, pour représenter la Ville de l'Union au sein de cette association.

#### Monsieur Le Maire

*Je voudrais insister sur ce programme « Bien Vieillir à L'Union » et sur une de ses déclinaisons qui est le programme « plus jamais seul ». Cela montre la volonté de la municipalité de faire appel au bénévolat pour que l'on puisse identifier des personnes âgées qui souffrent de la solitude, on pourra organiser des visites afin de lutter concrètement contre cette solitude. C'est un programme ambitieux et je rends hommage à M. NAVARRO, M. Denis MOLET, Mme Michelle CHAVE Je remercie tous les agents qui ont travaillé sur ce projet, Nathalie PASQUALIN, Isabelle FLOUIRAC, Véronique MARIOTTO.*

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité,

- D'adhérer au Réseau Mondial « Ville Amies des Aînés » de l'Organisation Mondiale de la Santé et à l'association « Réseau Francophones des Villes et Communautés Amies des Aînés »
- De l'autoriser à engager annuellement la dépense correspondant à la cotisation de la Ville de l'Union qui s'élève à 250 € pour l'année 2015-06-26
- De désigner Monsieur Yvan NAVARRO, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en charge de la Solidarité, pour représenter la Ville de l'Union au sein de cette association.

## 5 – Enfance et Jeunesse

### 5.1. Aide aux devoirs des élèves en classe élémentaire dans le cadre des activités périscolaires - Convention avec des collaborateurs bénévoles de la Commune – Autorisation de signature

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de la mise en place du Projet Educatif de Territoire (PEDT), une réflexion relative à l'aide aux devoirs des enfants des écoles élémentaires a été menée.

Cette aide aux devoirs peut s'organiser sur le temps périscolaire et être assurée par des bénévoles.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de mettre en œuvre cette proposition à partir de la rentrée scolaire 2015-2016 et de l'autoriser à signer les conventions avec chaque bénévole et tous les documents nécessaires.

#### Elisabeth ATTELAN, groupe Génération L'Union

*Comment sont recrutés les bénévoles et sur quels critères sont-ils sélectionnés, quelles sont leurs compétences et leurs disponibilités. Une enquête sera-t-elle diligentée pour vérifier la probité de ces personnes ?*

#### Valérie QUONIAM-DOUREL, adjointe à l'enfance

*Nous faisons appel à des bénévoles, nous recensons toutes les bonnes volontés. Nous demandons un extrait de casier judiciaire, il y aura des entretiens individuels, les bénévoles ne seront jamais seuls avec les enfants.*

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

## Article 1

A l'unanimité,

- de mettre en œuvre cette proposition à partir de la rentrée scolaire 2015-2016
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions avec chaque bénévole et tous les documents nécessaires.

## 6 – Ressources Humaines

### 6.1. Avancements de grades

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs pour permettre la création de plusieurs postes dans le cadre d'avancement de grade :

- Avancement de grade suite à l'obtention d'examen professionnel :

*Filière Animation :*

- 2 postes d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Animateur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

- Avancement de grade – par ancienneté :

*Filière Animation :*

- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

*Filière administrative :*

- 2 postes d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

*Filière technique :*

- 5 postes d'Adjoints technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

*Filière médico-social :*

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

*Filière Sociale :*

- 2 postes d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'éducateur principal jeune enfant à temps complet
- 1 poste d'éducateur principal jeune enfant à temps non complet (28h/hebdo)

*Filière Police Municipale :*

- 1 poste de Brigadier de Police municipal à temps complet

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Elisabeth ATTELAN, groupe Génération L'Union

*Peut-on connaître le pourcentage d'avancement rapporté au grade concerné ?*

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

*Par rapport à chaque grade, je ne peux vous répondre. Je peux vous dire que 50% des agents promouvables ont été promus.*

Monsieur Le Maire

Si vous avez des questions un peu précises, il faut les poser avant le Conseil Municipal.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité,

- de procéder à la modification du tableau des effectifs pour permettre la création de plusieurs postes dans le cadre d'avancement de grade :

- Avancement de grade suite à l'obtention d'examen professionnel :

*Filière Animation :*

- 2 postes d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Animateur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

- Avancement de grade – par ancienneté :

*Filière Animation :*

- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

*Filière administrative :*

- 2 postes d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

*Filière technique :*

- 5 postes d'Adjoints technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

*Filière médico-social :*

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

*Filière Sociale :*

- 2 postes d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'éducateur principal jeune enfant à temps complet
- 1 poste d'éducateur principal jeune enfant à temps non complet (28h/hebdo)

*Filière Police Municipale :*

- 1 poste de Brigadier de Police municipale à temps complet

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

## 7 – Finances Communales

### 7.1. Subvention en faveur de l'association L'envol

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention en faveur de l'association L'Envol, gestionnaire des Crèches associatives « Les Moussaillons » et « Les Lutins du Manoir ». Pour l'année 2015, la subvention proposée se décompose de la façon suivante :

- 103 000 € votés lors du Conseil Municipal du mois de février 2015.
- 104 153 € correspondent au complément de subvention, identique à celle de 2014.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre le dispositif suivant :  
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'association L'Envol s'acquittera d'un loyer mensuel de 3000 € soit 36000 € par an pour la crèche, « Les Lutins du Manoir ».

Dans le cadre de l'aide au loyer, le Conseil Départemental est susceptible d'intervenir à hauteur de 30 % du montant.

Par conséquent, afin de maintenir la subvention au niveau identique à 2014, la subvention municipale sera accrue de 25 000 € soit un total pour 2015 de 232 153 €.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir financièrement l'Association L'Envol par le versement d'une subvention de 232 153 €.

### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

#### **Article 1**

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

### **7.2. Convention d'objectifs et de Moyens – Association L'Envol –**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, une convention d'objectifs et de moyens est obligatoire pour tout financement public annuel supérieur à 23 000 €.

Par ailleurs cette convention indique le règlement d'un loyer pour la Crèche « Les Lutins du Manoir ».

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante.

### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

#### **Article 1**

A l'unanimité, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante.

### 7.3. Décision Modificative n°1

OP	COMPTE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
DM1				
<b>INVESTISSEMENT</b>				
	020	Dépenses Imprévues	- 15 200,00 €	
76	2188	Acquisition de jeux - Loisirs Diffusion	15 200,00 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			- €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
	6227	Frais d'actes et de contentieux (Loisirs Diffusion)	1 200,00 €	
	6574	Subventions	36 000,00 €	
	6711	Intérêts moratoires, pénalités / Marché (Loisirs Diffusion)	5 300,00 €	
	22	Dépenses Imprévues	- 6 500,00 €	
	752	Revenus des immeubles		36 000,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>			<b>36 000,00 €</b>	<b>36 000,00 €</b>

#### Explications en détail de la décision modificative n°1

#### David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Nous vous proposons une modification du budget de la commune pour faire face à plusieurs dépenses imprévues. Ces dépenses vont imputer le budget de fonctionnement et d'investissement de la commune. Le premier est la conséquence de ce que j'ai expliqué précédemment sur le loyer de la crèche « Les lutins du Manoir ». Il y a encaissement d'un loyer supplémentaire et l'augmentation de la subvention, ces 2 éléments doivent apparaître sur le budget. Cela doit apparaître sur le budget de fonctionnement et ce n'était pas prévu sur le budget primitif voté en mars. Le second point a déjà été évoqué au précédent Conseil Municipal, la commune a été condamnée par le Tribunal Administratif suite à un contentieux datant de 2010. Les sommes résultants de cette condamnation n'étaient pas prévues au budget d'autant plus que la nouvelle municipalité n'était pas au courant de ce contentieux. Il n'y avait aucune archive à la mairie et donc nous devons puiser sur la ligne budgétaire des dépenses imprévues pour faire face à 21.700 € de dépenses supplémentaires de condamnation. Voici le détail de cette condamnation : il y a 1.200 € pour payer les frais de justice de la société qui nous a mis au tribunal, il y a 15.200 € en paiement de la totalité du marché qui avait été passé, bien que nous n'aurions pas dû payer ces 15.200 €, le tribunal nous a condamnés à les payer. Et enfin, il y a les intérêts de retard que nous devons à cette société, 1.300€. Au total ça fait 21.700€ à payer sans compter les frais de justice engagés par la mairie. Je vous rappelle l'origine de cette condamnation, l'ancienne majorité municipale avait considéré qu'il fallait retenir des pénalités de retard sur l'exécution d'un marché de fourniture de jeux pour enfants, c'était un marché de 75.000 €. Le fait de retenir ces pénalités était justifié car il y a eu un retard très important, il était légitime de réclamer ces pénalités. Le problème est que ces pénalités ont été demandées à la société sans respecter aucune règle du code des Marchés Publics. L'installateur a très justement contesté ces pénalités et le tribunal lui a donné raison.

**Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité, d'adopter la Décision Modificative n°1

**7.4. Tarifs des droits de place pour la fête de l'Union**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les Fêtes de l'Union organisées par le Comité des Fêtes jusqu'en 2014, accueillent notamment un certain nombre d'attractions proposées par des forains sur le domaine public.

Jusqu'à présent, les droits de place étaient perçus directement par le Comité des Fêtes.  
A compter de l'année 2015, ces droits seront perçus par la Ville.

Monsieur Le Maire propose d'adopter les tarifs suivants (forfait pour la durée de la Fête) :

- Grands manèges (Type auto-tamponneuse) :250 euros
- Grands manèges tournant : 150 €
- Manèges pour les enfants : 80 €
- Petits manèges pour les enfants : 50 €
- Stand divers : 5€ le mètre linéaire

**Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité, d'adopter les tarifs ci-dessus énoncés.

**7.5. Subvention en faveur de l'association Sportive du Collège**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier reçu en Mairie le 21 Mai dernier, l'Association Sportive du Collège Georges Chaumeton a sollicité une aide financière de la Mairie ; en effet, suite à une qualification aux Championnats de France d'Athlétisme de 10 jeunes athlètes du Collège, les épreuves sportives se sont déroulés à Villeneuve d'Ascq (59).

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir financièrement l'Association Sportive du Collège par le versement d'une subvention de 300 € correspondant aux frais de carburant du trajet.

**Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée

**8- Sport**

**8.1. Modification du Règlement Intérieur de la Piscine Municipale**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier partiellement le Règlement Intérieur de la piscine municipale à l'égard notamment des tenues des baigneurs (article 6 et 7) et des admissions de groupe d'usagers (article 15)

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter ce Règlement Intérieur.

**Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité, d'adopter le Règlement Intérieur modifié de la Piscine Municipale

**9- Arrêtés du Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de l'opération TTC
2015/031	Rétrocession d'une concession au cimetière		

2015/032	Modification du tarif de location de la salle communale Laroussinie	Arrêté joint à la présente note	
2015/033	Création du thème musical et conseil technique et artistique du spectacle pyrosymphonique 2015	Richard LABORIE	3 780 €
2015-034	Audit de restauration scolaire de la Ville	Association ERABLES 31	Montant forfaitaire global de 2 100 €
2015-035	Tarifcation d'un banquet républicain ouvert au public avec animation musicale Lundi 13 juillet 2015 dans le cadre de la célébration de la fête nationale du 14 juillet		Plein tarif : 10 € le repas Tarif réduit : 5 € le repas (enfant de moins de 12 ans)
2015-036	Groupement de commandes – Marchés à bons de commande en appel d'offres ouvert relatif aux services de télécommunications – Lot 1, lot 3 et lot 4	Lot 1 – Téléphonie fixe - : Société Orange SA Lot 3 – Téléphonie Mobile - : Société SFR Business Team Lot 4 – Terminaux et accessoires – Société Econocom Products et Solutions	
2015-037	Cession d'un véhicule à la Formation Administrative de la Région de Gendarmerie Midi-Pyrénées		
2015-038 (Annule et remplace le 2015-030)	Modification des tarifs des Accueils de Loisirs associés à l'école (A.L.A.E.), applicables à compter de la rentrée scolaire 2015-2016	Arrêté joint à la présente note	
2015-039	Marché à procédure adaptée à bons de commande – Evolution et maintien en conditions opérationnelles du réseau de télécommunication et fourniture accès Internet haut débit	Lot 1 – Evolution des infrastructures téléphoniques - : Société Orange SA Lot 2 – Fourniture d'accès internet haut débit - : Société Orange SA	
2015-040	Marché à procédure adaptée – Fourniture, organisation et tir d'un spectacle pyrotechnique symphonique	Toulouse Artifice Créations	25 000 € TTC

## 10- Questions diverses

Nadine MAURIN, Ensemble pour L'Union

Dans le cadre de la 3ème modification du PLU de L'Union, nous souhaiterions avoir des précisions sur les logements sociaux à savoir : qui attribuent les logements sociaux et sur quels critères ?

Yvan NAVARRO, 1er adjoint

C'est la loi qui encadre l'attribution des logements sociaux. Lors de l'élaboration d'un programme immobilier, les logements sont répartis entre plusieurs réservataires institutionnels, c'est-à-dire des institutions qui vont proposer des candidatures. Les réservataires proposent des candidats au logement. C'est ensuite une commission paritaire présidée par le bailleur social qui va décider parmi les candidatures proposées, il y en a 3 par logement.

Monsieur Le Maire

Madame MAURIN, vous étiez vice-présidente du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) je suis surpris que vous demandiez qui attribue les logements sociaux et sur quels critères. Je suis surpris que vous posiez cette question. Pendant des années, vous avez été vice-présidente du CCAS, le CCAS qui doit s'occuper de l'attribution et vous ne savez pas comment ça marche !

Nadine MAURIN, Ensemble pour L'Union

Non, je ne découvre pas comment ça marche. Mais dans le mandat précédent nous arrivions avec le bailleur social à nous entendre sur une attribution de logements sociaux parmi les Unionais. En augmentant un peu le nombre de logements sociaux, je voulais juste savoir si vous pouviez pratiquer ce qui s'était fait dans le mandat précédent.

Monsieur Le Maire

Il fallait le formuler comme ça, ç'aurait été mieux.

Nadine MAURIN, Ensemble pour L'Union

Répondez à ma question, s'il vous plaît vu qu'elle a été reformulée différemment ?

Yvan NAVARRO, 1er adjoint

Quand un programme est mis en place, parmi les réservataires il y a la Communauté Urbaine qui nous rétrocède ses droits, cela concerne 20% des logements sociaux qui sont construits. Donc on est réservataire de seulement 20% des logements sur la commune. Nous pouvons interagir avec la Préfecture qui dispose d'un certain pourcentage, et lorsque nous avons des Unionais on transmet les dossiers des Unionais à la Préfecture. Quand 1% des financeurs sont réservataires de certains logements, nous essayons de croiser leur dossier avec les nôtres de façon à prioriser les dossiers des Unionais.

Monsieur Le Maire

Nous avons reçu 2 questions de M. DANIEL, une de ces questions concerne le PLU, comme l'enquête sur le PLU n'est pas terminée, cette question sera débattue lors du prochain Conseil Municipal. On ne peut pas commenter l'adoption de ce PLU avant que l'enquête publique soit terminée.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Circulation et suppression du petit péage de l'union

Monsieur Le Maire, vous avez au cours de cette première année de mandat continué votre combat pour la suppression de ce petit péage de l'Union qui permet d'accéder au périphérique de Toulouse.

Permettez-moi de faire un commentaire avant de vous poser ma question :

Nous sommes tous convaincus qu'il faille désengorger cet accès au périphérique et réaménager le plan de circulation pour cette zone d'activités Gramont-Montredon, pôle économique en plein essor.

Je souhaiterais tout simplement vous interpeller sur le fait que la suppression de ce petit péage résoudra de façon mineure la problématique actuelle, à savoir une saturation du giratoire de l'Union, proche de ce petit péage.

Je le prends comme beaucoup d'Unionais tous les jours et les 2 facteurs actuels qui contribuent le plus fortement à cette congestion sont :

- Le grand péage qui devrait, à mon sens, être implanté plus haut vers Montastruc et qui réduirait le flux important de véhicules sur la route d'ALBI et les routes secondaires de l'UNION.
- Une refonte des accès routiers à cette zone d'activité et le développement de solutions alternatives comme les transports en commun.

Fort du rassemblement de toutes sensibilités autour de cet enjeu, il serait intéressant de créer un groupe de travail (CM de l'Union + villes limitrophes) pour mener tous ensemble cette réflexion et être force de proposition auprès de Toulouse Métropole et des pouvoirs publics.

Vous avez adressé une lettre au préfet au cours du premier trimestre 2015 et il me semble que vous avez rencontré la direction de Vinci.

Pouvez-vous nous faire part de vos échanges avec cette direction et les actions prises à l'issue de cet entretien ?

#### Monsieur Le Maire

Nous avons adressé une lettre au Préfet pour demander la suppression du petit péage. Il est vrai que nous nous concentrons sur le petit péage. C'est un choix pragmatique. Si on part sur une approche plus générale et plus politique du problème, on peut s'insurger que les autoroutes soient privées, après que l'Etat ait payé leurs constructions à travers nos impôts, maintenant les entreprises privées qui gèrent ces autoroutes touchent beaucoup d'argent pour les entretenir et les calculs qui sont fait montrent que ces autoroutes ont été payées deux fois. La bataille contre le fait qu'il y ait des péages de manière générale est une bataille à mener. Je regrette d'ailleurs que cette bataille n'ait pas été menée récemment quand il y a eu des débats nationaux sur ce thème là. Si on se concentre sur notre Région on s'aperçoit que l'agglomération toulousaine a des péages très proches de la ville, au Sud comme au Nord et ici sur la partie Est le petit péage et le grand péage qui va vers Albi. On peut noter la bataille qui a été menée pour faire reculer le péage de Roques. Grâce à une mobilisation des citoyens ce péage a été repoussé à une dizaine de kilomètre de Toulouse. La suppression du petit péage de L'Union, je suis d'accord avec vous, ne résoudra pas les problèmes.

On considère que c'est une question de principe, faire payer 1,200 kilomètres d'autoroutes, 50 centimes d'euros, c'est-à-dire entre le petit péage et la rocade, c'est un octroi et c'est inadmissible. C'est le seul péage intra-urbain de Toulouse. C'est le seul péage que les habitants de l'agglomération doivent payer alors qu'ils ne se déplacent qu'à l'intérieur de l'agglomération.

Quel serait l'impact sur le trafic suite à sa suppression, nous avons demandé une étude sur ce sujet là. Etude qui va commencer bientôt. Nous aurons donc des résultats. C'est une bataille que nous menons, nous avons mené la bataille avec les maires de Balma, Montrabé et Saint Jean, nous avons rendez-vous le 31 août avec la direction de Vinci.

Nous lui montrerons notre détermination commune à lutter pour la suppression de ce petit péage. D'une part car il bloque la circulation et il aura un impact, relativement positif sur la circulation et d'autre part parce que l'on trouve inadmissible de devoir payer quand on se déplace : la privatisation de l'aéroport, la privatisation des LGV (Lignes Grande Vitesse) en partenariat public/privé qui rendent les tickets LGV de plus en plus cher, les autoroutes, ça fait qu'un jour peut-être il faudra payer ses déplacements pour marcher dans la rue. Le grand péage est aux portes de L'Union, cela veut dire que les gens d'Albi qui viennent travailler ici doivent payer 1,40 €, donc ils sortent à Garidech et prennent la route d'Albi, pour éviter de payer. Tous les matins il y a 20.000 véhicules qui viennent de Saint Jean et qui descendent au pont de l'Hers, sur les 20.000 véhicules, il y en a 5000 qui ont quitté l'autoroute pour éviter le péage. On voit bien l'impact que ça a sur notre vie de tous les jours puisque 25% des véhicules qui passent le matin et le soir sont des véhicules qui évitent le péage. Un recul de ce péage plus loin serait une bonne chose. Ça nous semble un combat difficile car les frais de déménagement de ce péage seraient considérables. C'est un combat qu'il faudrait mener. Pour l'instant, nous nous allons mener ce combat contre ce petit péage. Ce sera une bataille difficile avec un enjeu considérable. Je voudrais l'articuler avec notre bataille pour la halte ferroviaire, l'étude démarre entre le Conseil Régional et la SNCF. Une étude d'impact et d'implantation de la halte ferroviaire à l'endroit où nous l'avons demandée va être engagée, dans quelques mois on aura les résultats de cette étude. Je citerai aussi le Boulevard Urbain Nord qui intéressera notre ville, qui va de Borderouge à Bruguières. La bataille pour le Linéo avec des fréquences toutes les 6 minutes, de la Grande Halle vers Toulouse qui pourrait être

mis en place en 2018. Ce sont des batailles ambitieuses qui démontrent une volonté de la municipalité de ne pas subir la situation actuelle mais de la modeler.

Nadine MAURIN, Ensemble pour L'Union

Est-ce que vous avez étudié l'ouverture de l'avenue de Bayonne ?

Jean-Marie VITRAC, adjoint à l'urbanisme

Il faut regarder l'ensemble du Plan Local de Déplacements sur la commune, l'ouverture de l'avenue de Bayonne est un des éléments qu'il faut étudier. On fait faire une étude et un constat précis par les services de Toulouse Métropole qui nous permettra d'avoir un regard sur l'ensemble de la circulation et trouver des solutions. On a 2 points noirs de circulation : le pont de l'Hers et vers la route de Lavaur. Sur la route de Lavaur, il est prévu des travaux, mais nous ne savons pas à quelle date. L'Union est une ville de transition par rapport aux communes voisines (Saint Génies, Saint Jean, etc). Il faut des axes structurant pour régler cette situation. L'ouverture de l'avenue de Bayonne peut être une hypothèse qu'il faut étudier

Monsieur Le Maire

Le résultat de l'étude sera en 2016 avec un point majeur : que se passerait-il si le péage était supprimé. Quels sont les endroits de la ville qui posent problème, quels sont les endroits où il y a des problèmes de parking, est-ce que les difficultés seraient résolues grâce à l'installation de sens unique ? Voilà les axes majeurs de cette étude.

Les manifestations à venir sont :

- Samedi 11 juillet : TFC/Nîmes
- Lundi 13 juillet: banquet républicain
- 14 juillet : cérémonie officielle
- 28 au 31 août : fêtes de l'union
- 5 septembre : forum des associations

La séance a été levée à 19 heures 35.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

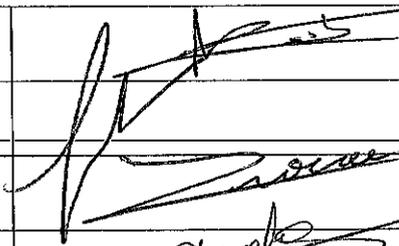
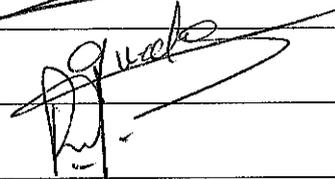
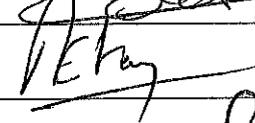
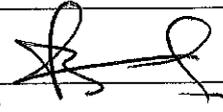
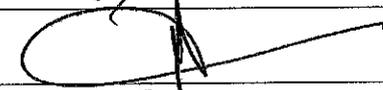
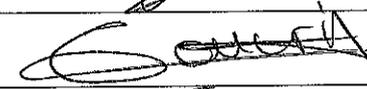
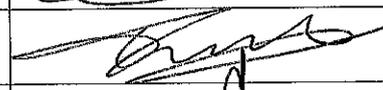
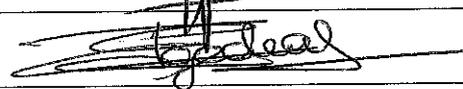
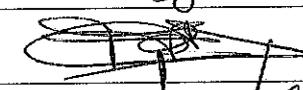
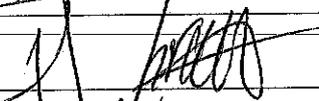
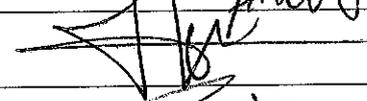
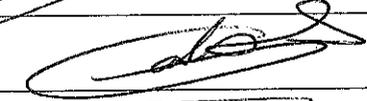
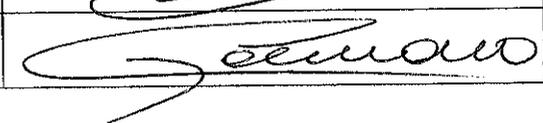
Ont signé les membres présents,

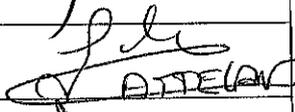
Pour copie conforme,

LE MAIRE  
MARC PÉRE



Noms	Signatures
M. NAVARRO Yvan	
Mme BEC Brigitte	
M. VITRAC Jean-Marie	
Mme QUONIAM-DOUREL Valérie	

M. COSTES Nicolas	
Mme PIEROT Sylvie	
M. ROUX Laurent	
Mme GUEDES Monique	
M. ROFÉ David	
Mme CHAVE Michèle	
Mme COLDER Katy	
M. ETAVE Patrice	
M. BAUMLIN Philippe	
Mme COLOMIÉ Brigitte	
M. BAMIERE Frédéric	
M. ORTIC Laurent	
Mme SIMON-LABRIC Nathalie	
Mme GAUVRIT Nathalie	
M. FEUILLERAT Joël	
M. MOLET Denis	
Mme GODEAS Isabelle	
Mme TOULZE Florence	
Mme GIRONNET Dominique	
M. MANGOGNA Xavier	
Mme MAURIN Nadine	
Mme CABANES MURITH Brigitte	
Mme GENNARO-SAINT Christine	

M. DANIEL Erwan	
Mme ATTELAN Elisabeth	
M. DAHAN Jacques	
M. HOURQUET Gilles	POURVIN 
Mme SÉROR Isabelle	PO. 